

Soutien à Alain : l'indignation n'est pas un crime

Le 10 octobre 2009, des incidents se sont produits à Poitiers lors d'une manifestation anticarcérale. Ces incidents ont conduit à l'arrestation et à la condamnation immédiate de plusieurs personnes (dont 3 placées en mandat de dépôt). Le 17 octobre a eu lieu une manifestation de soutien aux condamnés rassemblant près de 1 000 personnes. Ce jour-là, Alain Evillard n'a pu s'empêcher d'exprimer sa colère devant le monument de la Résistance du parc de Blossac. Il a crié : « Le procureur est un salaud, un Papon ! » Propos visant M. Pierre Sennès, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Poitiers.

Alain est poursuivi pour délit d'injures publiques envers un fonctionnaire public et doit passer en procès devant la 17^e Chambre du Tribunal de grande instance de Paris le 5 avril à 13 h 30 (ce procès qui devait avoir lieu le 25 octobre a été reporté à la demande de son avocate, surchargée de travail durant cette période).

Comparer le procureur à Papon devant le monument de la Résistance n'est pas si aberrant que cela. En effet, ce procureur a obéi sans états d'âme aux ordres du ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, qui était venu à Poitiers le 12 octobre, juste avant le procès, demander « que la justice sanctionne durement ». Sans doute pour satisfaire les fanatiques de l'ordre à tout prix, M. Sennès, en fonctionnaire zélé comme l'indique le communiqué commun du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France, a immédiatement déféré en comparution immédiate des personnes interpellées le 10 octobre sans ménagement et arbitrairement, quelques heures après les dégradations commises. Or ces inculpés n'y ont pas participé et n'ont d'ailleurs jamais été accusés de l'avoir fait. Le procureur a requis 18 mois dont 10 ferme pour chacun des prévenus, en ouvrant de plus une information judiciaire de « chef de participation à un attroupement armé ». Non seulement il a demandé des peines extravagantes mais, le 16 octobre, le Parquet a fait appel des condamnations déjà très disproportionnées qui lui paraissaient sans doute trop clémentes.

C'est ce qui a provoqué l'indignation d'Alain, qui ne peut tolérer l'injustice ni l'arbitraire. Le 17 octobre, il a eu le tort de dire tout haut ce que tous les manifestants pensaient mais n'osaient exprimer, intimidés qu'ils étaient par l'impressionnant dispositif policier.

Ce n'est pas seulement l'individu procureur qui est un « salaud », mais tous ceux qui, comme lui, servent un système condamnable. Les années qui se sont écoulées depuis nous ont permis de prendre du recul et de pouvoir juger les actions de la Police, du Parquet et de la Justice : arrestations ciblant des jeunes militants politiques et/ou alternatifs ; procès expéditifs et à charge, sans preuves ; peines et amendes disproportionnées ; incapacité d'avouer qu'on s'est trompé et que les condamnés sont innocents ; volonté de se « couvrir » mutuellement...

Aujourd'hui, la seule réponse du Pouvoir à l'indignation légitime face à l'injustice, c'est la répression, encore la répression, toujours plus de répression.

- * **Alain n'a fait qu'exercer son droit, voire son devoir de résistance à l'oppression et à l'arbitraire**
- * **Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux exige la relaxe d'Alain**
- * **Crions nous aussi notre colère et notre solidarité. Résistons ensemble !**

**RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN A ALAIN
MARDI 3 AVRIL A 18 HEURES PLACE DU PALAIS**

VENEZ NOMBREUX !!!

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux

Antirep86@free.fr www.antirep86